



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À LA XIX^{ème} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL PONTIFICAL «COR UNUM»**

Lundi, 18 novembre 1985

*Monsieur le Cardinal,
Chers Frères dans l'épiscopat,
Chers Frères et Sœurs,*

1. Alors que nous nous apprêtons à commémorer le XX^{ème} anniversaire de la clôture du Concile œcuménique Vatican II, vous ne manquerez certainement pas, au cours de votre Assemblée plénière, de vous rappeler ce qui relie le but et l'activité de votre Conseil pontifical à ce Concile.

Le Pape Paul VI disait lui-même (*Pauli VI Epistula ad Em. mum P. D. Ioannem S.R.E. Cardinalem Villot, a publicis Ecclesiae negotiis, qua Pontificium Consilium "Cor Unum" de humana et christiana progressionem fovenda in Urbe conditur, die 15 iul. 1971: AAS 63 [1971] 669 ss.*) que le travail de ce Conseil "correspond pleinement aux désirs exprimés par le second Concile du Vatican" en ce qui concerne la coordination et la collaboration organique "dans les domaines de l'aide charitable, de l'assistance et du développement" et le rôle des chrétiens dans l'entraide internationale, comme l'exprime la Constitution pastorale "Gaudium et Spes" à laquelle il se référait.

2. Votre inspiration, vous la trouvez dans ce "devoir de charité universelle", condition de "la promotion d'un monde plus humain pour tous, où tous auront à donner et à recevoir" (Cfr. *Pauli VI Populorum Progressio*, 44). Cette charité, je vous ai demandé à plusieurs reprises de contribuer à la réhabiliter; vous avez mission d'en faire la catéchèse; elle est comme un fil conducteur du Concile, permettant d'en relier entre eux les textes et les documents. N'est-elle pas la marque de l'Esprit Saint, lequel a inspiré l'initiative et le déroulement de Vatican II?

C'est cette mission de l'Esprit d'Amour que doit réaliser l'Eglise et dont nous sommes les serviteurs. Comme le rappelait Paul VI, à propos de la solidarité et de l'entraide, ce devoir appartient en premier lieu au successeur de Pierre et relève de la charge apostolique qui lui a été confiée par la volonté divine, car celle-ci l'a établi Pasteur de l'Eglise romaine "qui préside à l'assemblée universelle de la charité" (S. Ignatii Antiocheni *Ad romanos*, Inscr.: FUNK 1, p. 253).

3. Conseil Pontifical, vous aidez le successeur de Pierre, et vous êtes aussi au service des Pasteurs qui, dans leurs Eglises particulières, président à l'assemblée diocésaine de la charité. Vous êtes, pour les activités de la pastorale sociale, au service de la collégialité, telle qu'elle a été mise en relief au Concile Vatican II.

Pour être vraiment un signe de la solidarité à laquelle aspire la famille des peuples, l'Eglise doit manifester dans sa vie une forte coopération entre les Eglises des pays riches et celles des pays pauvres; il s'agit à la fois de communion spirituelle et de partage des ressources humaines et matérielles. Pour mieux mettre en œuvre l'aide entre les Eglises, les différentes instances de l'Eglise et d'abord du Saint-Siège doivent coordonner leurs efforts, et la solidarité fraternelle doit favoriser toujours l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires. C'est dans ce sens qu'il faut déterminer les critères, choisir des projets concrets, travailler à leur réalisation.

Une telle organisation ne doit pas viser seulement des projets économiques, mais permettre aussi des activités capables de promouvoir la formation humaine et spirituelle qui assure le levain nécessaire pour le développement intégral de l'homme.

4. Je désire encore souligner combien la composition même de votre Conseil relève de l'esprit du Concile, non seulement par la provenance internationale des membres, mais par cette rencontre de pasteurs, de religieux et de religieuses, de prêtres et de laïcs, responsables de diocèses et représentants d'Organisations catholiques, tous engagés dans la pastorale sociale, image de ce qu'est l'Eglise de Dieu, l'assemblée de la charité.

Oui, je vous redis avec joie et reconnaissance: "Dieu soit loué d'avoir inspiré au Pape Paul VI la création de cette diaconie moderne de la charité, au centre même de l'Eglise!" (Ioannis Pauli PP. II *Allocutio ad eos qui plenario coetui Pontificii Consilii "Cor Unum" interfuerunt coram admissos, die 23 nov. 1981: Insegnamenti di Giovanni Paolo II, IV/2 (1981) 746*). Il est certain que, quels que soient les structures de l'institution, ses liens ou sa coopération avec d'autres dicastères, votre service spécifique devra être assuré, avec les fins et les activités essentielles qui sont actuellement les vôtres, car c'est fondamental pour l'œuvre de charité du Pape et du Siège Apostolique, pour la promotion de la charité dans l'Eglise et les liens fraternels d'entraide entre les Eglises.

5. Que les pauvres eux-mêmes sachent que votre organisme est plus particulièrement le leur! Ne sont-ils pas avec vous ces jours-ci où vous vous proposez de mettre en commun vos réflexions,

vosre méditation plutôt, sur “le” pauvre? Demandez à l’Esprit Saint de vous donner des cœurs de pauvres pour que vous puissiez comprendre comment Dieu voit le pauvre, pourquoi le Christ a choisi la pauvreté. Que la Vierge Marie vous enseigne une à une les paroles de son *Magnificat* qui nous introduisent à l’intelligence des Béatitudes!

En somme, vous comprenez dans son vrai sens l’option préférentielle pour les pauvres dont on parle souvent, c’est-à-dire sans exclusive pour qui que ce soit et sans confondre le domaine politique et l’action pastorale. Une telle option, c’est toute l’Eglise qui doit la mettre en œuvre, mais, dans l’Eglise, vous avez la responsabilité particulière - en fidélité là aussi avec le Concile - de rappeler à tous que “l’esprit de pauvreté et de charité est, en effet, la gloire et le signe de l’Eglise du Christ” (*Gaudium et Spes*, 88).

Aujourd’hui, à l’occasion de votre Assemblée plénière, je suis heureux de rendre hommage à la mission que vous accomplissez et à tous ceux qui y collaborent: d’abord aux permanents qui, en bien petit nombre à vrai dire, assurent quotidiennement ici un énorme travail, un travail de qualité, comme Président, Vice-Président, Secrétaire, Sous-Secrétaire et leurs collaborateurs. Je remercie de même les membres réunis en ce moment en Assemblée, les organismes qui y sont représentés, les experts et les consultants. Que le Seigneur vous récompense de ce service ecclésial, où vous faites si bien fructifier vos talents! Je prie l’Esprit Saint, l’Esprit d’Amour, de vous inspirer et de vous guider encore dans vos travaux, dont je suis particulièrement proche. Et de tout cœur, je vous donne ma Bénédiction Apostolique.

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana